



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale  
et de la Formation professionnelle

## **Dossier de presse**

**Rentrée scolaire 2006 – 2007**

# **UNE ÉCOLE POUR TOUS, UN AVENIR POUR CHACUN**

**14 septembre 2006**

# CONTENU DU DOSSIER

UNE ÉCOLE POUR TOUS, UN AVENIR POUR CHACUN .....	3
Trois grandes orientations pour l'équité des chances .....	4
I. Diversifier l'offre scolaire de l'enseignement public .....	4
II. Réformer les structures.....	4
III. Réformer les contenus.....	5
I. Diversifier l'offre scolaire de l'enseignement public.....	7
Le Neie Lycée accueille 120 nouveaux élèves .....	7
Un nouveau concept pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire .....	7
L'école Jean-Jaurès à Esch : la première école primaire à journée continue .....	7
Le Schengen-Lycée de Perl : une école bi-nationale aux possibilités multiples .....	7
Le Bac international, alternative au diplôme de fin d'études secondaires .....	8
L'e-bac : voie novatrice pour préparer son diplôme de fin d'études secondaires .....	8
II. Réformer les structures.....	9
Une nouvelle armature pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.....	9
Un nouvel outil de communication avec les parents : le carnet de liaison .....	10
Un nouveau cadre pour l'enseignement secondaire technique.....	10
Un système de formation professionnelle réformé en cohérence avec l'apprentissage tout au long de la vie .....	11
Redéfinition de la tâche des professeurs de l'enseignement post-primaire.....	12
III. Redéfinir les contenus.....	13
Les socles de compétences .....	13
Les cycles d'apprentissage.....	14
Le profil de la politique linguistique éducative .....	15
NOUVEAUTÉS ET INFORMATIONS .....	17
Adaptation des critères de promotion .....	18
Révision des formations de l'éducateur et de l'infirmier .....	19
Scolarisation des enfants de langue étrangère .....	19
Les nouvelles éditions .....	22
Droits de l'Homme et citoyenneté démocratique.....	23
26 septembre 2006 : Journée européenne des langues .....	24
Luxembourg et Grande région : Capitale de la Culture 2007 .....	24
Calendrier de l'année scolaire 2006/2007.....	25
LES RESSOURCES DE L'ÉDUCATION NATIONALE .....	26
Les ressources humaines.....	27
Les infrastructures scolaires .....	28
Le budget de l'Éducation nationale.....	30
Lois et règlements adoptés en 2005-2006.....	31
LES CHIFFRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE .....	34
Le nombre d'élèves .....	35
Passage primaire – post-primaire .....	36
Enseignement post-primaire.....	37
Ecoles privées non-subsventionnées et internationales .....	39
Total général des élèves inscrits.....	40

## **UNE ÉCOLE POUR TOUS, UN AVENIR POUR CHACUN**

L'année scolaire écoulée a été marquée par nombre d'annonces et d'interrogations sur le fonctionnement de notre système éducatif, les réformes scolaires, les méthodes d'enseignement et la prise en charge des élèves. Un tel débat public, fût-il animé et parfois controversé, est normal vu l'envergure des réformes envisagées. Il témoigne aussi de l'intérêt que tous les partenaires de l'école accordent à la préparation de nos enfants pour l'avenir.

L'enjeu est de taille : l'école doit à la fois instruire, qualifier et socialiser dans un contexte qui change fondamentalement.

Pour des raisons d'équité, elle doit offrir à chacun le parcours scolaire qui lui permet de développer au maximum ses capacités. Cela ne signifie pas que chaque élève doit obtenir le baccalauréat, mais que les voies d'accès, les voies de formation et les diplômes doivent être suffisamment différenciés pour que des élèves de capacités et d'origines différentes qui sont motivés aient une chance d'obtenir une qualification.

Pour des raisons économiques, alors que le nombre de postes de travail auxquels on peut accéder sans qualification se réduit de plus en plus, il est essentiel que le Luxembourg qualifie au plus haut niveau tous les résidents. Ceux-ci doivent trouver leur place sur le marché du travail luxembourgeois, qui est en extension, mais sur lequel la concurrence est grande.

Pour des raisons de cohésion sociale, il est vital que l'école, qui accueille des enfants dont 40% sont d'origine étrangère et n'ont pas le luxembourgeois comme langue maternelle, apprenne aux jeunes de tous les milieux et de toutes les cultures à vivre ensemble et à pratiquer les valeurs civiques de notre société démocratique. L'école doit également ouvrir des perspectives d'avenir à tous les jeunes pour prévenir l'exclusion sociale qui menace tous ceux qui quittent l'école sans qualification.

Il est indispensable d'élever le niveau de formation de nos jeunes et d'investir dans le développement de la matière grise qui est notre seule ressource. Pour cela il n'y a plus comme autrefois une norme de matières à apprendre, une façon d'étudier, une façon d'évaluer, une façon d'organiser l'école, mais des voies diversifiées, adaptées à la population scolaire qui se fondent sur des acquis communs et essentiels. Ce n'est qu'en lui donnant une perspective qu'il peut atteindre avec les capacités qui sont les siennes, qu'on peut motiver un enfant à donner le meilleur de soi.

Je remercie tous ceux, et surtout les enseignants, qui se dévouent à cette difficile mission.

## Trois grandes orientations pour l'équité des chances

Les réformes et actions en cours ou en voie de préparation s'articulent essentiellement autour de 3 grandes orientations, leurs objectifs étant complémentaires :

### I. Diversifier l'offre scolaire de l'enseignement public

Pour augmenter le nombre des voies d'accès à des formations diplômantes, l'Éducation nationale doit ouvrir des alternatives pour répondre à la diversité croissante de son public cible. C'est ainsi qu'au cours des deux dernières années, plusieurs nouvelles voies ont été mises en place ou préparées en vue de diversifier l'offre scolaire. Ces mesures répondent à des objectifs multiples, dont notamment l'amélioration de l'offre de prise en charge pour les enfants dont les parents exercent une activité professionnelle (organisation en journée continue), l'offre de méthodes pédagogiques innovantes, la flexibilisation en matière d'enseignement des langues, etc.

1. Innovant en matière de méthodes pédagogiques, d'évaluation et d'organisation (journée continue), le **Neie Lycée** fonctionne depuis la rentrée 2005.
2. Un **concept parallèle pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire** a été élaboré par le Groupe luxembourgeois pour une école nouvelle (GLEN) et sera approfondi, avec l'appui du ministère, au cours de l'année scolaire à venir.
3. La première école primaire du pays à être organisée en journée continue, **l'école Jean-Jaurès à Esch-sur-Alzette**, ouvre ses portes en septembre 2006.
4. Une alternative au diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois sera offerte, dès cette année scolaire 2006-2007, au Lycée technique du Centre sous la forme d'études en langue véhiculaire française menant au **baccalauréat international**.
5. À partir de 2007-2008, le **Schengen-Lycée**, école post-primaire à journée continue dont l'allemand sera la principale langue d'enseignement, viendra enrichir l'offre scolaire de part et d'autre de la frontière germano-luxembourgeoise.
6. L'**e-bac**, formation à distance menant au diplôme de fin d'études secondaires, permettra désormais aux adultes d'obtenir leur baccalauréat en mieux conciliant vie professionnelle, vie privée et études.

### II. Réformer les structures

Tout en conservant l'armature architecturale de l'école luxembourgeoise, il s'agit de réaménager les nombreuses pièces afin de donner plus d'espace aux acteurs sur le terrain, aux élèves pour construire des apprentissages et aux enseignants pour concevoir en équipe les apprentissages qui conviennent le mieux aux élèves.

1. La réforme de la loi de 1912 entrera dans sa phase finale. La future **loi portant organisation de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire** prévoit notamment de remplacer l'organisation traditionnelle en années scolaires par une organisation en cycles d'apprentissage, qui permettront une meilleure adaptation aux besoins et rythmes d'apprentissage des élèves. Pour chaque fin de cycle sont fixés des socles de compétences qu'il s'agira d'évaluer et de certifier. Une importance particulière est accordée à la collaboration entre les enseignants et au partenariat avec les parents. Les relations avec les parents sont facilitées dès cette année scolaire 2006-2007 avec l'introduction du **carnet de liaison**, document servant d'outil d'information et de communication entre l'enseignant et les parents.
2. Une proposition de **restructuration de l'enseignement secondaire technique** a été mise en consultation auprès des partenaires scolaires en juin 2006,. S'inscrivant dans la continuité de l'enseignement primaire, elle prévoit également l'enseignement fondé sur les compétences. L'encadrement des élèves par une équipe pédagogique à effectif limité et le rapprochement de l'enseignement secondaire et secondaire technique sont deux autres éléments importants du nouveau cadre envisagé.
3. La **redéfinition de la tâche des professeurs** de l'enseignement post-primaire a pour but d'adapter le travail exigeant des enseignants aux défis de l'école d'aujourd'hui. Il s'agira notamment de renforcer la disponibilité à l'école et le travail en équipe des enseignants et de créer les conditions pour un meilleur accompagnement des élèves dans leur diversité.
4. La future de **loi portant réforme de la formation professionnelle** vise à mettre en place pour l'avenir un système de formation structurant de manière cohérente et flexible les différents types de formation professionnelle initiale, continue et de reconversion professionnelle, le tout dans une optique d'insertion professionnelle réussie et d'apprentissage tout au long de la vie.

### III. Réformer les contenus

Afin d'établir les standards que tous les élèves doivent atteindre et afin que ces standards correspondent à des savoirs et savoir-faire que les élèves assimilent et appliquent tout au long de leur vie, l'enseignement luxembourgeois, à l'instar de ce qui se fait dans les autres pays européens, passe d'une logique de programmes à enseigner à une logique de savoirs et de savoir-faire qui restent acquis : les compétences.

1. L'introduction de cycles d'apprentissage s'accompagnera de la **définition des compétences** à atteindre à chaque étape du parcours scolaire. La définition des compétences dans une logique de cohérence et de continuité à travers l'ensemble du système éducatif constitue un énorme chantier sur lequel des groupes de travail représentant tous les ordres d'enseignement sont très actifs. L'évaluation et la certification seront adaptées en conséquence.

2. Les langues constituent le plus grand atout et en même temps le plus grand défi qui accompagnent nos élèves tout au long de leur parcours scolaire. Dans une perspective d'équité des chances, il s'agit de procéder à une révision de l'enseignement des langues pour promouvoir les compétences plurilingues de chaque élève tout en veillant que les langues ne se transforment pas en obstacle infranchissable pour la réussite d'une qualification professionnelle. La mise en œuvre du profil de la politique linguistique éducative, dont le plan d'action sera présenté en automne 2006, devra répondre à cet objectif.

Les pages suivantes reprennent le détail de chacune des réformes et mesures énoncées ci-dessus.

## **I. Diversifier l'offre scolaire de l'enseignement public**

### **Le Neie Lycée accueille 120 nouveaux élèves**

Innovant en matière de méthodes d'enseignement, d'évaluation et d'organisation, le Neie Lycée, qui a ouvert ses portes en septembre 2005, continue sur sa lancée en accueillant 120 nouveaux élèves, répartis sur 2 classes de 7<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire, 3 classes de 7<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire technique et une classe du régime préparatoire. Le nombre élevé de nouvelles inscriptions en classes de 7<sup>e</sup>, qui a dépassé celui des places disponibles, témoigne de l'intérêt que ce lycée a pu trouver auprès des élèves et des parents.

### **Un nouveau concept pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire**

S'inspirant du Neie Lycée, un concept parallèle innovant en méthodes d'enseignement, d'évaluation et d'organisation a été élaboré par le Groupe luxembourgeois pour une école nouvelle (GLEN) et sera approfondi, avec l'appui du ministère, au cours de l'année scolaire à venir. Basé sur une pédagogie différenciée, l'enseignement par compétences et l'organisation en journée continue, le projet sera mis en œuvre et évalué en étroite collaboration avec l'Université de Luxembourg.

### **L'école Jean-Jaurès à Esch : la première école primaire à journée continue**

La ville d'Esch-sur-Alzette fait un travail de pionnier en offrant, dès cette rentrée 2006-2007, la première école primaire du pays qui propose une prise en charge des enfants tout au long de la journée. Accueillant les enfants de 7.00 à 18.00 heures en alternant études et activités parascolaires, l'école Jean-Jaurès innove également en matière d'organisation en remplaçant l'organisation traditionnelle en années scolaires par une organisation en cycles d'apprentissage, chaque cycle comprenant deux années d'études.

Le projet-pilote devra servir de base à une réflexion au niveau national pour généraliser éventuellement ce type d'enseignement. Une convention de 2 ans qui prévoit la mise en œuvre de ce nouveau concept d'école primaire a été signée entre le SCRIPT et les autorités communales d'Esch. Pour sa première année de fonctionnement, l'école accueille quelque 90 enfants des 5 premières années d'études.

### **Le Schengen-Lycée de Perl : une école bi-nationale aux possibilités multiples**

Conçue comme une école bi-nationale par les gouvernements du Luxembourg et de la Sarre, le Schengen-Lycée viendra enrichir dès 2007-2008 l'offre scolaire dans la région frontalière germano-luxembourgeoise en alliant les qualités des deux systèmes éducatifs.

Le lycée sera organisé en journée continue et accueillera les élèves de 7.00 à 18.00 heures en proposant en dehors des heures de cours l'inscription volontaire à des activités péri- et parascolaires. L'offre scolaire portera sur le certificat de scolarité obligatoire (« Hauptschulabschluss »), le « mittlerer Bildungsabschluss », le diplôme de fin d'études secondaires (Abitur) et le diplôme de technicien administratif et commercial. Avec l'allemand comme langue d'enseignement principale, le français comme langue d'enseignement pour

au moins deux matières, l'anglais et le luxembourgeois, le nouveau lycée germano-luxembourgeois accordera une très grande importance au plurilinguisme.

### **Le Bac international, alternative au diplôme de fin d'études secondaires**

En offrant, à partir de cette rentrée 2006-2007, des classes préparant au bac international, le Lycée technique du Centre sera le premier lycée public à offrir une alternative au diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois. La langue d'enseignement y est le français, l'allemand et l'anglais étant enseignés comme langues secondes.

L'offre du bac international, qui s'adresse aux jeunes primo-arrivants, mais également aux élèves luxembourgeois, représente une importante contribution à l'équité des chances. En effet, aux jeunes qui arrivent au pays en âge de scolarisation dans l'enseignement post-primaire et dont les parents n'ont pas les moyens financiers de se payer une école privée, l'accès aux études secondaires était souvent fermé en raison de faiblesses en langue allemande alors qu'ils possèdent suffisamment de potentiel pour suivre ce niveau d'études.

Pour l'année scolaire 2006-2007, la formation du bac international au Lycée technique du Centre accueillera une classe de 21 élèves, dont 13 élèves inscrits en allemand pour débutants et 8 en allemand pour avancés.

### **L'e-bac : voie novatrice pour préparer son diplôme de fin d'études secondaires**

À partir de la rentrée 2006-2007, une nouvelle voie de formation est proposée aux adultes qui ont arrêté leurs études secondaires avant la classe de 1<sup>re</sup> et qui souhaitent obtenir le diplôme de fin d'études secondaires. Pour mieux permettre aux apprenants adultes de concilier activité professionnelle, vie familiale et études, cette formation en mode e-Learning, appelée e-bac, est organisée sous forme de blended-learning : 75% des cours se déroulent à distance, via internet, et seuls 25% des cours sont dispensés en présence.

Les cours de la classe de 3<sup>e</sup> secondaire moderne (section G) débutent en octobre 2006 avec 26 candidats. Les cours de 2<sup>e</sup> seront offerts dès février 2007 et les classes de 1<sup>re</sup> à partir de la rentrée 2007-2008. Les candidats intéressés à suivre une formation e-bac doivent avoir terminé l'âge de l'obligation scolaire et accompli avec succès une classe de 4<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire ou, alternativement, 4 à 5 années d'études à l'enseignement secondaire technique et une expérience professionnelle et/ou de formation continue qui doit être documentée dans un dossier qui sera soumis pour validation au Service de la formation des adultes.

L'e-bac sera présenté en détail lors d'une conférence de presse qui aura lieu le 11 octobre 2006 à 9.30 heures au Centre de technologie de l'éducation (CTE) à Luxembourg-Kirchberg.

## II. Réformer les structures

### Une nouvelle armature pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire

Les grandes lignes de la refonte de la loi de 1912 portant organisation de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire se résument comme suit :

#### *Organisation de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire en cycles d'apprentissage*

Les cycles d'apprentissage se substitueront à la traditionnelle organisation en années scolaires. Les neuf années de l'éducation précoce à la fin de l'enseignement primaire seront réparties sur quatre cycles. Les groupes de l'éducation précoce et les classes de l'éducation préscolaire constitueront le premier cycle de l'école luxembourgeoise. (voir chapitre sur les cycles d'apprentissage page 13)

#### *Enseignement par compétences*

Pour chaque fin de cycle seront définis les socles de compétences essentielles que l'élève devra avoir acquis pour passer au cycle suivant. (voir chapitre sur les socles de compétences page 12)

#### *Coopération entre les enseignants*

Une importance particulière sera accordée à la concertation et la collaboration des enseignants d'une même école. La concertation sur les forces et faiblesses de chaque élève est essentielle pour garantir le passage harmonieux d'un cycle d'apprentissage à l'autre. C'est pourquoi la nouvelle loi introduira la notion d'équipe pédagogique, constituée des titulaires de classes d'un cycle. L'équipe pédagogique se réunira régulièrement et désignera en son sein un coordinateur.

#### *Développement des écoles*

Chaque école élaborera un plan de réussite scolaire qui reprend l'ensemble des choix et des mesures pédagogiques que les équipes pédagogiques entendent mettre en œuvre pour accompagner les élèves et faciliter leur réussite. Ce plan de réussite est soumis à une évaluation externe par le ministère.

#### *Comités d'école*

Chaque école aura un comité d'école dont la mission sera notamment d'élaborer le plan de réussite scolaire, de coordonner l'organisation de l'école et des enseignements et de collaborer avec les services assurant la prise en charge des enfants de l'école. Le président de ce comité assurera également les relations avec les autorités communales et nationales ainsi qu'avec les parents d'élèves.

#### *Partenariat avec les parents*

L'école doit rechercher davantage le dialogue avec les parents. La future loi prévoit l'instauration d'un véritable partenariat entre les parents et les enseignants ainsi que des échanges réguliers entre les deux partenaires. Les parents de chaque école seront appelés à élire au moins deux représentants, qui se réunissent avec les membres du comité d'école.

## **Un nouvel outil de communication avec les parents : le carnet de liaison**

Un nouvel outil d'information et de communication entre parents et enseignants sera remis à titre d'essai dès cette rentrée aux élèves de l'enseignement primaire: le carnet de liaison.

Le carnet, constitué d'une partie consacrée aux informations générales et d'un journal de classe pour chaque trimestre, remplit plusieurs fonctions :

Tout d'abord, il s'agit d'un document d'information à l'intention des parents. En tant que tel, la partie générale comprend des pages réservées à la correspondance entre l'école et les parents ainsi que des informations utiles d'ordre organisationnel, comme un relevé des adresses utiles d'aide et d'accueil, le calendrier scolaire, les directives officielles, etc. En ce qui concerne le journal de classe, l'élève y note, le cas échéant avec l'aide de l'enseignant, les devoirs réalisés en classe, les devoirs à domicile et les matières à répéter pour les devoirs en classe ainsi que des informations sur les apprentissages et progrès réalisés notamment en relation avec son attitude au travail et son comportement social.

Le carnet est également un important outil de communication et d'auto-évaluation. Il permet tant aux parents qu'aux élèves et aux enseignants de décrire la facilité ou la difficulté qu'éprouve l'enfant avec les travaux lui assignés. Ainsi, les parents peuvent par exemple annoter le carnet en y inscrivant le temps que l'enfant a nécessité pour les devoirs à domicile. L'enfant, de son côté, peut répondre à un questionnaire qui permettra à l'enseignant de se rendre compte des difficultés éventuellement rencontrées. Ainsi, l'enfant sera progressivement amené à devenir conscient de ses apprentissages et à identifier ses forces et ses défis, bref, à développer les compétences essentielles qui sont à la base de la motivation scolaire.

## **Un nouveau cadre pour l'enseignement secondaire technique**

70 % des élèves de l'enseignement post-primaire fréquentent l'enseignement secondaire technique. Tous les ans, plus de 2000 jeunes y obtiennent un diplôme final : cet ordre d'enseignement amène donc une grande partie des élèves de notre pays vers une qualification professionnelle. Cependant, le taux d'échec et le taux de redoublement y restent trop élevés, et un nombre trop important de jeunes quittent l'école sans jamais obtenir une certification. Par ailleurs, le choix d'une formation ou voie pédagogique reste trop souvent le fruit d'une orientation négative à partir d'un échec.

L'enseignement secondaire technique doit dès lors trouver les moyens de prendre en charge les besoins diversifiés des élèves en les conduisant tous vers une qualification reconnue qui correspond à leurs capacités réelles et leur engagement.

Une proposition de restructuration de l'enseignement secondaire technique a été soumise pour consultation et avis aux partenaires scolaires en juin 2006. Au mois de novembre la ministre se réunira avec les enseignants pour entendre leurs réflexions à ce propos.

## **Un système de formation professionnelle réformé en cohérence avec l'apprentissage tout au long de la vie**

L'évolution de l'économie et l'accélération des progrès technologiques créent des nouveaux secteurs d'emploi à un rythme de plus en plus rapide. Face à cette évolution, le Luxembourg doit procéder à une modernisation de son système de formation professionnelle. Il s'agira de structurer de manière cohérente et flexible les différents types de formation professionnelle dans une optique d'apprentissage tout au long de la vie.

La future loi portant réforme de la formation professionnelle vise à mettre en place un système qui permette à tout apprenant d'y entrer à toutes les époques de sa vie professionnelle en vue d'acquérir une formation, de la compléter, de la parfaire.

Les principaux éléments du projet de réforme se résument comme suit :

### *Partenariat entre les porteurs de la formation professionnelle*

Une base légale solide sera donnée au partenariat entre les porteurs de la formation professionnelle, à savoir l'Etat, les chambres professionnelles patronales et les chambres professionnelles salariales, qui, en partenaires égaux, en assument ensemble la responsabilité.

### *Approche fondée sur les compétences et validation des acquis de l'expérience*

Dans une perspective de continuité et de cohérence avec les autres ordres d'enseignement du système scolaire, le nouveau système de formation professionnelle se caractérisera lui aussi par une approche fondée sur l'acquisition de compétences. Or, dans le contexte de la formation professionnelle, l'approche par compétence part du principe que les compétences s'acquièrent essentiellement par la pratique et par l'expérience. C'est pourquoi la nouvelle loi introduira le concept de la validation des acquis pour les certificats et diplômes de l'enseignement secondaire technique, les brevets de niveau supérieur à l'enseignement secondaire technique et le brevet de maîtrise. Ainsi, les adultes, y compris ceux qui ne disposent que d'un faible niveau de formation initiale, auront la possibilité de demander une validation du savoir-faire qu'ils ont acquis durant les activités professionnelles exercées pendant une durée totale d'au moins trois ans et en rapport avec le diplôme pour lequel ils introduisent une demande de validation. La mise en place de ce nouveau droit est une condition sine qua non dans un système de formation professionnelle basé sur un concept d'éducation et de formation tout au long de la vie.

### *Types de formations professionnelles*

Le nouveau système de formation professionnelle couvrira 4 types de formations :

La **formation professionnelle de base**, qui fait partie intégrante du système de la formation professionnelle, s'adresse aux élèves en difficultés scolaires. Elle doit permettre aux jeunes une première entrée dans le marché de travail, tout en leur offrant la possibilité de la compléter dans un apprentissage tout au long de la vie. Afin de répondre aux besoins de formation d'un nombre croissant de jeunes connaissant des difficultés scolaires, la formation professionnelle de base doit aussi être offerte par d'autres instituts de formation, sur la base d'une convention à conclure avec l'Etat, ainsi que par l'Etat lui-même.

La **formation professionnelle initiale** a pour objectif de donner aux jeunes, mais également aux adultes qui n'ont pu en bénéficier dans leur jeunesse, une formation générale, théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme officiel (CATP, CIP, diplôme de technicien). Se caractérisant par une alternance entre la

formation en milieu professionnel et en milieu scolaire, la formation professionnelle initiale se fait sur la base d'un contrat à conclure entre l'apprenant et les organismes chargés de la formation. Pour la formation du technicien, la préparation à la vie professionnelle est mise en exergue et les contenus de formation s'orienteront à cette finalité. Le concept de l'accès à des études techniques supérieures dans les spécialités correspondantes est maintenu pour les détenteurs du diplôme de technicien, et élargi aux détenteurs du CATP.

La **formation professionnelle continue** et la **formation de reconversion professionnelle** visent à donner à toute personne le droit, tout au long de la vie, de développer ses connaissances et compétences, d'améliorer sa qualification professionnelle et de se réorienter au vu de ses besoins personnels ou du changement de son environnement économique, technologique et social. La formation de reconversion professionnelle comprend des mesures de formation pour les chômeurs adultes et de rééducation professionnelle qui s'adressent plus particulièrement aux accidentés du travail et aux bénéficiaires du revenu minimum garanti. L'intégration complète des mesures et programmes d'aide aux personnes défavorisées dans le système de la formation professionnelle sera un élément important dans le nouveau système, qui vise à donner même aux plus faibles une chance d'intégration dans une voie de formation.

### **Redéfinition de la tâche des professeurs de l'enseignement post-primaire**

L'école doit adapter sa façon de faire en redéfinissant ses pratiques didactiques et pédagogiques. Cela signifie que le travail de l'enseignant change. Jadis principalement fondée sur l'enseignement d'une discipline et les travaux de préparation et de correction, la tâche doit désormais intégrer des activités multiples comme la remédiation, le tutorat des élèves, l'implication dans la vie du lycée, la participation à la gestion autonome, le travail et la concertation en équipe pédagogique, l'organisation d'une concertation au sein d'une discipline ou entre des disciplines, les rencontres avec les parents. En même temps, l'autonomie des lycées donne aux enseignants les moyens de réagir à des problèmes spécifiques à leur lycée, leur section, leur classe. Ces changements fondamentaux ne peuvent s'opérer qu'avec l'appui et l'engagement des enseignants qui peuvent concevoir leur travail dans un contexte nouveau.

Les adaptations de la tâche enseignante proposées aux syndicats se fondent sur la redéfinition qualitative d'un profil professionnel qui tient compte des nouvelles missions de l'école.

Depuis mai 2006, cinq échanges de vues ont eu lieu entre la ministre et la délégation de l'Intersyndicale (Feduse, Sew, Apess). Les discussions ont notamment porté sur les tâches liées à l'enseignement proprement dit, celles liées à la disponibilité des enseignants dans leur établissement, le contenu de la lettre ministérielle de 1965 qui accordait une heure de décharge hebdomadaire, et la révision des coefficients et des décharges pour ancienneté.

Sur le contenu de la lettre ministérielle un accord a pu être trouvé couvrant la disponibilité pour le bon fonctionnement des enseignements. Elle sera désormais mise en compte pour la concertation pédagogique au sein du lycée et la participation aux réunions de service, les relations avec les parents, la formation continue et les activités de recherche pédagogique, scientifique ou culturelle. Les questions touchant à la révision des coefficients, au décalage des décharges pour ancienneté et aux leçons supplémentaires feront l'objet d'une prochaine entrevue avec les syndicats.

### III. Redéfinir les contenus

#### Les socles de compétences

Jusqu'à présent, l'adaptation de l'école aux changements sociétaux et professionnels s'est, en règle générale, traduite par une extension continue des programmes scolaires. Ainsi, au fil des années, les programmes se sont alourdis et complexifiés, de sorte qu'aujourd'hui, une grande partie des élèves et des enseignants ne sont plus en mesure de les assumer avec succès. Échec scolaire des élèves et insatisfaction professionnelle des enseignants en sont souvent les résultats.

Un premier travail consiste donc à définir, pour chaque niveau du parcours scolaire, les compétences et connaissances indispensables que chaque élève doit avoir acquises pour passer à l'étape ultérieure : elles forment les socles de compétences. L'enseignement par compétences permet une grande flexibilité pédagogique. Aux élèves plus forts seront proposés des apprentissages qui vont au-delà des objectifs fixés dans les socles. Aux élèves présentant des retards scolaires, l'enseignant ou l'équipe pédagogique proposera des activités de remédiation. Les socles sont fixés pour chaque branche et chaque cycle de façon à laisser un tiers du temps d'enseignement à la libre disposition des enseignants, pour le soutien ou l'approfondissement en fonction des besoins des élèves.

L'introduction de socles de compétences constituera un progrès pour tous. L'école luxembourgeoise passe d'une logique de programmes scolaires, qui indiquent les contenus que l'enseignant doit enseigner pendant une période donnée, à une logique de compétences, qui décrivent ce que les élèves doivent maîtriser et appliquer de façon efficace à la fin d'un cycle d'apprentissage. Cela dit, il ne s'agira pas pour autant d'abolir les programmes scolaires. Ceux-ci ne seront plus définis de façon centralisée par le ministère, mais relèveront de la responsabilité des écoles qui peuvent plus aisément tenir compte de leurs caractéristiques locales. Il est clair que ces changements auront également des répercussions sur les méthodes d'évaluation qui demanderont d'être adaptées en conséquence.

En résumé les compétences présentent l'avantage que

- les exigences sont définies de manière claire et serviront de repère à tous, enseignants, parents et élèves ;
- les niveaux d'exigence évalués au moyen de tests ou de devoirs en classe sont les mêmes pour tous ;
- l'évaluation sera positive dans la mesure où elle comptabilisera ce que l'élève peut faire et non pas ce qu'il ne peut pas faire.

La définition des compétences de manière cohérente et continue à travers l'ensemble du système éducatif constitue un énorme chantier sur lequel des groupes de travail de tous les ordres d'enseignement sont très actifs.

À l'éducation préscolaire, un projet de définition de compétences a été élaboré par un groupe de travail interdisciplinaire en collaboration avec un expert de l'université de Salzbourg. Au cours de l'année scolaire 2006-2007, un groupe élargi d'enseignant(e)s de l'éducation préscolaire se chargera d'élaborer les matériels didactiques adaptés. L'évaluation des compétences se fondera sur un nouveau concept d'observation de l'enfant lors de jeux

et d'activités en classe, le *Salzburger Beobachtungskonzept*, qui est adapté au contexte luxembourgeois.

À l'enseignement primaire, les propositions des groupes de travail viennent d'être finalisées ; elles ont été discutées au fur et à mesure avec tous les partenaires scolaires et seront maintenant présentées à tous les enseignants. Un consensus a déjà été trouvé entre les groupes de travail du primaire et du post-primaire sur les compétences à atteindre à la fin de la 6<sup>e</sup> année primaire.

À l'enseignement post-primaire, des groupes de travail sont en train de définir, en collaboration avec les universités de Freiburg, de Zurich et de Kiel, les socles de compétences devant être atteints en mathématiques, en langues et en sciences. L'acquisition des compétences visées sera évaluée et certifiée au moyen des devoirs en classe et d'autres épreuves organisées au niveau national. La promotion et la certification finale sont décidées si l'élève a acquis toutes les compétences essentielles qui constituent le socle de compétences.

## **Les cycles d'apprentissage**

L'acquisition des compétences et des savoirs ne se fait pas au même rythme pour chaque enfant. Pour aboutir à l'objectif commun qu'est l'acquisition des socles de compétences par tous, l'école doit trouver les moyens pour mieux respecter les rythmes individuels d'apprentissage de chaque élève. Pour relever ce défi de la différenciation, il est prévu de remplacer l'organisation traditionnelle en années scolaires par une organisation en cycles d'apprentissage.

En soi, les cycles d'apprentissage ont la même fonction que les années scolaires : ils constituent des étapes vers la maîtrise des compétences fixées comme objectifs à la fin d'une période déterminée. La différence est que ces étapes comprennent deux ans et donnent ainsi plus de flexibilité à l'enseignant pour gérer les apprentissages de ses élèves.

Pour chaque fin de cycle sont fixés des socles de compétences qu'il s'agira d'évaluer et de certifier. L'élève qui aura atteint ces socles de compétences pourra avancer au cycle suivant. Un groupe de travail est en train d'analyser les différents moyens d'évaluation existants.

Les groupes de l'éducation précoce (dont la fréquentation est facultative) et les classes de l'éducation préscolaire constituent le premier cycle du système scolaire. Les deuxième, troisième et quatrième cycles correspondent chacun à deux années de l'enseignement primaire. Cette organisation implique une décision de promotion tous les deux ans et permet une meilleure flexibilité en adaptant l'enseignement au cours du cycle aux progressions différenciées des élèves. Les bulletins trimestriels ne seront pas abolis; ils serviront à documenter les progrès de l'élève.

En principe, les élèves parcourent un cycle en deux ans. Cependant, les élèves qui auront, après un an, acquis les compétences nécessaires pour passer au cycle suivant, peuvent le parcourir en une seule année, et ceux qui éprouvent des difficultés, en 3 ans. Contrairement au redoublement, où l'élève doit répéter le programme entier, cette année complémentaire permettra à l'enseignant de mieux prendre en charge les faiblesses ponctuelles de l'élève en évitant la répétition inutile des compétences et savoirs déjà acquis et en planifiant dès le début l'organisation de l'apprentissage de l'élève.

La procédure de passage entre l'enseignement primaire et l'enseignement post-primaire est en train d'être adaptée à la logique des compétences. Ces modifications n'entreront en vigueur qu'au cours de l'année scolaire 2007-2008.

La question d'une extension éventuelle des cycles à l'enseignement post-primaire sera mise à l'étude. À ce sujet, un document de réflexion a été diffusé à tous les enseignants des lycées et lycées techniques au mois de juin. Il propose comme piste l'introduction de deux cycles de 2 ans, à savoir un cycle d'approfondissement et un cycle d'observation et de transition.

En tout état de cause, pour vraiment tirer profit d'une organisation en cycles, la concertation en équipes pédagogiques regroupant les enseignants des deux années d'études ainsi que la coopération entre enseignants des classes d'un même cycle seront indispensables au sein de tous les ordres d'enseignement.

## **Le profil de la politique linguistique éducative**

En raison de l'enjeu que représente pour l'école luxembourgeoise la tradition plurilingue, le ministère a fait élaborer, avec le concours d'experts du Conseil de l'Europe, un profil de la politique linguistique éducative luxembourgeoise. L'objectif est de faire acquérir par chaque élève un maximum de compétences langagières sans pour autant transformer ce défi en obstacle infranchissable sur le chemin d'une qualification professionnelle.

Le profil identifie les caractéristiques et enjeux majeurs de l'enseignement des langues actuel et trace les perspectives d'évolution pour répondre aux défis éducatifs, sociétaux et économiques qui se posent. Il identifie notamment la nécessité de réajuster l'enseignement des langues à la complexité de la situation scolaire et à l'hétérogénéité de la population des élèves, afin de donner une réelle chance de réussite à chaque élève indépendamment de son milieu linguistique d'origine. Il souligne également l'importance de préciser les objectifs et exigences en langues à différents moments du parcours scolaire, en d'autres termes d'élaborer un socle de compétences en langues.

Les mesures qui s'avéreront nécessaires pour l'amélioration de notre enseignement des langues seront présentées en automne 2006 sous la forme d'un plan d'action. Ce plan est élaboré à la suite des échanges de vues et concertations que la ministre a eus avec les partenaires de l'école, en premier lieu avec les enseignants, depuis avril 2006.

Il s'agira notamment de:

- rendre le système d'enseignement des langues plus efficace, en précisant les compétences à atteindre et en introduisant une plus grande différenciation. Le niveau de compétences attendu dans toutes les langues de l'école sera défini pour chaque cycle.
- concevoir un système d'enseignement des langues qui puisse mieux tenir compte des potentialités individuelles et des réalités linguistiques différentes des enfants. Comme le plurilinguisme consiste en des degrés de maîtrise différents pour chaque élève et chaque langue, il faudra reconnaître que chaque élève puisse légitimement présenter un profil linguistique différent, sans que cela ne soit perçu comme un échec ou une insuffisance.

- repenser l'évaluation des compétences langagières, qui, actuellement trop négative et sommative, doit devenir plus motivante. L'évaluation des compétences langagières doit se fonder sur une valorisation des réussites. Les erreurs sont à considérer non pas comme une source d'échec, mais comme des indices pour comprendre et documenter les processus d'apprentissage.
- valoriser davantage la diversité linguistique des langues maternelles des élèves, même de celles qui ne sont pas enseignées dans le système scolaire ;
- créer des synergies entre les enseignements des différentes branches linguistiques et entre les branches linguistiques et autres branches ;
- mieux adapter les outils pédagogiques à la diversité des situations et l'hétérogénéité des élèves en classe.

Pour ce faire, le ministère sollicite le concours des enseignants de tous les ordres d'enseignement. Une première étape a été réalisée lors de la tournée nationale d'information suite à laquelle un grand nombre d'enseignants se sont déclarés prêts à collaborer à la mise en œuvre du plan d'action linguistique.

## **NOUVEAUTÉS ET INFORMATIONS**

## Adaptation des critères de promotion

Pour la rentrée 2006-2007, le ministère a procédé à des adaptations ponctuelles du règlement grand-ducal du 14 juillet 2005 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

En définissant de nouveaux critères de promotion communs à l'enseignement secondaire et secondaire technique, le règlement grand-ducal du 14 juillet 2005 remplaçait une demi-douzaine de règlements applicables aux différents ordres, régimes et cycles du post-primaire. Les systèmes de promotion des deux ordres d'enseignement ont ainsi pu être harmonisés en vue d'assurer une meilleure cohérence et transparence. Par ailleurs, la réforme de 2005 avait pour objectifs

- de permettre que des élèves forts dans certaines branches mais présentant des faiblesses dans d'autres, progressent et soient davantage motivés à travailler dans leurs matières fortes au lieu de se fixer exclusivement sur leurs faiblesses ;
- d'introduire le principe de la remédiation permettant de diagnostiquer le plus tôt possible les difficultés rencontrées par l'élève et de lui proposer une mesure non-standardisée adaptée à ses besoins;
- d'étendre le pouvoir de décision et la responsabilité du conseil de classe appelé à faire le diagnostic, de proposer ou d'imposer une mesure de remédiation, de conseiller l'élève dans son orientation et de prendre des décisions nuancées concernant la promotion.

Lors des rencontres de la ministre avec les enseignants des lycées, les professeurs ont fait part de leur malaise à l'égard des critères de promotion faisant valoir qu'un élève pourrait se désintéresser complètement d'une branche du moment qu'il a une moyenne générale permettant une compensation, et dès lors compromettre son parcours scolaire ultérieur. Certes, cette crainte n'est pas corroborée par les chiffres; les résultats de l'année scolaire 2005-2006 montrent qu'il s'agit d'un très petit nombre d'élèves (1 sur 200 à l'enseignement secondaire). Toutefois, afin de tenir compte des remarques des enseignants, il a été procédé à des adaptations ponctuelles qui ne changent pas la philosophie des critères de promotion, mais qui signalent qu'un désengagement des élèves pour certaines branches n'est pas toléré.

Les adaptations applicables dès cette rentrée se résument comme suit :

- Aucune note inférieure à 20 points ne peut être compensée.
- Le seuil qui permet à l'élève des classes de 7<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> de réussir même s'il a plusieurs notes insuffisantes, est porté de 40 à 45 points.
- À l'enseignement secondaire, en classe de 7<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup>, une seule note insuffisante en allemand, en français, en anglais, en latin ou en mathématiques peut dorénavant être compensée.
- À l'enseignement secondaire technique, l'élève ne peut compenser plus d'une note insuffisante pour l'allemand, le français et la branche portant sur l'expression et les capacités manuelles appelée « éducation technologique et branches d'expression », ou, en classe de 9<sup>e</sup> pratique, la branche « options » regroupant les formations dans différents ateliers pratiques que l'élève suit au cours de l'année.

## **Révision des formations de l'éducateur et de l'infirmier**

Il est envisagé d'entamer dès la rentrée scolaire une révision des programmes et de la grille hebdomadaire de la formation de l'éducateur et de l'éducatrice. Dans un premier temps il s'agira d'élaborer, en concertation avec les professionnels du secteur socio-éducatif, le profil professionnel de l'éducateur, de définir ensuite le profil de formation, puis le programme directeur et enfin le programme d'études.

Cette révision des programmes sera mise en œuvre selon la méthodologie standardisée PROF en collaboration avec le SCRIPT et le service de l'Enseignement secondaire et secondaire technique.

Quant à la formation de l'infirmier et de l'infirmière, une révision de celle-ci est envisagée après finalisation du nouveau cadre général pour le cycle inférieur et le cycle moyen de l'enseignement secondaire technique. Une plus grande importance sera accordée au volet pratique de la formation de l'infirmier et de l'infirmière. Pour l'année scolaire 2006-2007 un projet d'innovation pédagogique pour l'évaluation par compétences en enseignement clinique et pratique des élèves infirmiers a été accordé. Les compétences pratiques à maîtriser par chaque élève et à certifier à la fin de l'année scolaire sont déterminées dans le cadre du projet PRACLI dans le respect des objectifs d'apprentissage.

## **Scolarisation des enfants de langue étrangère**

### *Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants (CASNA)*

En septembre 2005, le ministère a mis en place une « Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants (CASNA, tél. 478 5277) », dont le but est de faciliter l'insertion scolaire des élèves de langue étrangère et d'informer les parents et les enseignants. Après établissement d'un dossier scolaire avec les acquis scolaires et linguistiques, la CASNA guide les élèves de plus de 12 ans vers un lycée correspondant à leur profil.

Au cours de sa première année de fonctionnement, la CASNA a reçu 435 élèves de plus de 12 ans et leurs familles. Plus de la moitié des nouveaux arrivants étaient de nationalité portugaise.

Les élèves qui maîtrisent les langues d'enseignement intègrent les classes régulières de l'enseignement secondaire ou secondaire technique. Les autres élèves sont orientés en fonction de leur niveau scolaire et de leurs connaissances en langues vers des classes d'accueil ou d'insertion.

Dans le cycle moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique, diverses formations professionnelles sont offertes en langue française.

Des classes d'insertion pour jeunes adultes de 16 à 18 ans, n'ayant pas encore acquis les compétences de base en français, anglais et mathématiques pour l'accès à la vie professionnelle, fonctionnent à Luxembourg et à Mersch, en collaboration avec le Centre de Langues Luxembourg.

### *Médiateurs interculturels*

Les médiateurs interculturels parlant, outre les langues officielles du Luxembourg, albanais, bulgare, chinois, créole (capverdien), italien, perse, portugais, russe et serbo-croate, peuvent renseigner l'enseignant sur les connaissances des élèves en langue maternelle et aider à l'insertion scolaire. (Service gratuit, tél. 478 5136).

### *Lycées offrant des classes Allet à l'enseignement secondaire (VIIe, VIe et Ve)*

Les classes Allet (allemand langue étrangère) accueillent des élèves d'un très bon niveau en français et en mathématiques, ayant certaines faiblesses en allemand. Ils y suivent, jusqu'en classe de Ve, un cours de langue allemande adapté à leurs besoins spécifiques.

Ces classes sont offertes au Lycée classique de Diekirch, au Lycée Hubert Clément d'Esch/Alzette, au Lycée classique d'Echternach, au Lycée de Garçons Luxembourg et au Lycée technique de Bonnevoie (Luxembourg).

Elles connaissent un succès grandissant. Cette année, 82 élèves sont inscrits en classe de VIIe, contre 50 à 60 au cours des 3 années précédentes.

### *Cours de portugais dans l'enseignement secondaire*

Depuis la rentrée 2005-2006, des cours à option de portugais pour débutants sont offerts à partir des classes de IIIe dans les lycées suivants : Lycée de Garçons Luxembourg, Lycée de Garçons Esch-sur-Alzette et Lycée classique de Diekirch.

### *Bac international*

Une classe de 10<sup>e</sup> internationale a été mise en place au Lycée technique du Centre. Y sont admissibles les élèves de l'enseignement secondaire ayant réussi une Ve classique, ainsi que les élèves ayant accompli une 9<sup>e</sup> technique avec une moyenne supérieure à 45 points. Les élèves en provenance de l'étranger sont soumis à un test d'entrée en français, anglais et mathématiques.

### *Formation professionnelle des demandeurs de protection internationale*

Désormais, les demandeurs de protection internationale ont accès à la formation professionnelle (règlement grand-ducal du 21 juillet 2006). Pour les stages dans une entreprise, une autorisation d'occupation temporaire est requise.

Classes d'accueil, classes d'insertion										
			LTC	LN	LTEtt (Diekirch)	LTE		LTMA		
<b>Cycle inférieur</b>										
Classes d'accueil			X	X	X	X		X		
Classes d'insertion cycle inférieur			X <sup>1</sup>		X <sup>2</sup>			X <sup>2</sup>		
Classes d'insertion régime préparatoire			X			X		X		

1) 7STA, 7STF / 8TEA, 8TEF, 8POA, 8POF / 9TEA, 9TEF, 9 POA, 9POF, 9PRF.

2) 8POF

Classes à régime linguistique spécifique (à langue véhiculaire française)										
<b>Régime professionnel</b>										
		LTB	LTC		LTEtt	LTE	LTL	LTMA	LTHAH	LTPS
<b>Apprentissage CATP: Certificat d'aptitude technique et professionnelle</b>										
Aide-soignant										X
Boucher-charcutier		X <sup>3</sup>								
Boulangier-pâtissier		X <sup>3</sup>								
Coiffeur			X							
Cuisinier		X <sup>3</sup>							X	
Hôtelier-Restaurateur									X	
Installateur chauffage			X		X <sup>3</sup>					
Installateur sanitaire			X		X <sup>3</sup>					
Mécanicien d'autos et de motos					X					
Métiers de l'électricité						X				
Métiers de la mode		X <sup>3</sup>								
Restaurateur, option cuisine / option service									X	
Serveur		X <sup>3</sup>								
Traiteur		X <sup>3</sup>								
Vendeur							X			
<b>Apprentissage CITP: Certificat d'initiation technique et professionnelle</b>										
Electricien						X				
Installateur Chauffage			X		X <sup>3</sup>	X				
Installateur Sanitaire			X		X <sup>3</sup>	X				
Mécanicien d'autos et de motos			X		X <sup>3</sup>	X				
Vendeur			X		X <sup>3</sup>			X <sup>3</sup>		
<b>Apprentissage CCM: Certificat de capacité manuelle</b>										
Coiffeur			X		X <sup>3</sup>	X <sup>3</sup>				
<i>3) formation bilingue</i>										
<b>Régime de la formation de technicien</b>										
			LTC			LTE			LTHAH	
Division administrative et commerciale (FR)			X							
Division électrotechnique (FR)						X				
Technicien en hôtellerie									X	
Technicien en tourisme									X	
<b>Régime technique</b>										
			LTC							LTPS
Division administrative et commerciale (FR)			X							
Division technique générale - section GE (FR)			X							
Div. des profess. de santé + des profess. social.			X <sup>6</sup>							X <sup>6</sup>
<i>6) 10e + 11e au LTC, 12e -14e au LTPS</i>										

## Les nouvelles éditions

### *Enseignement primaire*

Mila 2  
Mila Arbeitsheft 7  
Mila Lehrerhandbuch (1. und 2. Schuljahr)  
Mila CD-ROM mit Bildvignetten zu Mila 1 und Mila 2

Humpty Dumpty, CD mit Lieder zum Lesebuch für das 4. Schuljahr

Mathématiques 5 (traduction française)

L'homme et la nature 6 (traduction française)

Lies a fléi 1, CD – eng Auswiel vu virgeliesenen Texter aus dem Buch  
Lies a fléi 2 (5. a 6. Schouljoer)

Carnet de liaison (1er cycle d'apprentissage)  
Carnet de liaison (2e et 3e cycles d'apprentissage)

### *Enseignement secondaire et secondaire technique*

Portail 1, manuel de Grammaire française pour les classes de 7e ES

Repères 2<sup>n</sup>, manuel de grammaire française pour les classes de 6e ES, édition provisoire

Chimie : classe de 2<sup>e</sup>, section artistique

Économie politique : classe de 1<sup>ère</sup>, section D, édition provisoire

Économie politique : classe de 1<sup>ère</sup>, section G, édition provisoire

Éducation civique ED-EST-324: classes de 11e du régime professionnel

Fiches de travail Trio 2 - géographie, histoire, éducation civique: régime préparatoire

Ma vie privée: Régime préparatoire

## Droits de l'Homme et citoyenneté démocratique

Les actions et projets suivants sont mis en œuvre dans le contexte de l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté démocratique :

- **Journée de la Mémoire**  
Depuis 2003, la Journée de la mémoire et de la prévention des crimes contre l'humanité est organisée le 10 octobre, jour de la Commémoration nationale au Luxembourg. Les lycées et lycées techniques sont invités à sensibiliser les jeunes au devoir de la mémoire.  
Suite à une résolution des Nations Unis du 26 octobre 2005, le 27 janvier a été proclamé comme Journée internationale de la mémoire des victimes de l'Holocauste. Cette journée sera organisée dans nos écoles primaires et post-primaires à partir de 2007. Les écoles sont invitées à prendre des initiatives qui porteront pour 2007 sur le respect de la diversité de chaque être humain.
- Au cours du mois d'octobre une formation sur la Citoyenneté européenne et les Droits de l'Homme sera organisée par le Service National de la Jeunesse en collaboration avec le Partenariat entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne. Un représentant du ministère de l'Éducation nationale assistera comme observateur à la formation.
- Dans le cadre de la campagne « Tous différents, tous égaux » le ministère, en collaboration avec le Service national de la Jeunesse, encourage les lycées à sensibiliser et à faire acquérir aux jeunes des repères afin de promouvoir la diversité et la participation dans une société multiculturelle. De plus amples informations sur les différentes activités peuvent être consultées sur le site [www.campagne-jeunesse.lu](http://www.campagne-jeunesse.lu)
- Dans le même contexte, la Conférence générale de la Jeunesse organise une nouvelle édition de la « Convention Jeunesse Luxembourgeoise ». Les jeunes lycéens participeront à cette journée, où seront discutés des sujets-clés de la diversité des jeunes avec des mandataires politiques membres de la Chambre des Députés et du gouvernement.
- Le ministère et l'Ombudscomité pour les droits de l'enfant ont pris l'initiative de faire connaître les droits de l'enfant aux jeunes. Ainsi a été créé par un jeune lycéen luxembourgeois un cinéma de poche (Daumenkino), illustrant en français et en allemand les différents articles de la convention des droits de l'enfant. Chaque élève de la 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année d'études primaires, ainsi que les jeunes des cycles inférieurs de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique recevront un exemplaire au cours du mois d'octobre.

## **26 septembre 2006 : Journée européenne des langues**

Le 26 septembre sera la Journée européenne des langues. Proclamée par le Conseil de l'Europe, elle a pour objectif de célébrer la diversité linguistique et de promouvoir l'apprentissage des langues à travers l'Europe. Trois actions sont prévues pour célébrer cette journée dédiée au plurilinguisme :

### *Conférence publique : L'Europe unie dans ses proverbes*

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et l'Agence nationale Socrates invitent à la conférence publique « L'Europe unie dans ses proverbes » qui aura lieu le mardi 26 septembre 2006 à 17.00 hrs à l'Université de Luxembourg – Campus Limpertsberg. Le professeur Paulin Duchesne des Facultés Universitaires Notre Dame de la Paix Namur fera découvrir les racines profondes de l'Europe, à travers une sagesse populaire commune, qui s'exprime dans les proverbes et démontrera les parallèles que l'on peut établir entre différents proverbes ayant leur origine dans des langues et des contrées géographiquement et linguistiquement assez éloignées.

### *Lancement officiel du Label européen des langues*

Dans le cadre de la Journée européenne des langues aura également lieu le lancement d'un appel à candidature pour la soumission de projets portant sur des initiatives innovantes dans le domaine de l'apprentissage et de l'enseignement des langues. Les lauréats se verront décerner le label européen des langues et un prix en espèces.

Le label européen des langues a pour objectif de contribuer à stimuler l'intérêt pour l'apprentissage des langues en distinguant des projets novateurs à tous les niveaux de l'éducation et de la formation (scolaire, universitaire, professionnel, éducation et formation tout au long de la vie). Il est ouvert à des initiatives et à des réalisations d'établissements (enseignement scolaire et enseignement supérieur) et d'organismes d'éducation ou de formation, tant publics que privés, d'associations, d'acteurs du monde socio-économique, dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage linguistiques, indépendamment de l'âge des apprenants impliqués ou ciblés.

### *Distribution d'un CD « Mozart a Sproochen » aux classes de l'enseignement primaire*

Dans le cadre de la Journée européenne des langues, le ministère éditera un CD multilingue dans le contexte du 250<sup>e</sup> anniversaire de Wolfgang Amadeus Mozart. Ce disque fera découvrir, en 6 langues, la vie et la personnalité du grand compositeur. Il reprend également le canon Bona Nox, chanté en plusieurs langues et décliné en plusieurs styles musicaux.

## **Luxembourg et Grande région : Capitale de la Culture 2007**

L'année 2007 sera marquée par un grand nombre d'activités culturelles organisées dans le cadre de « Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la Culture 2007 ». Comme toutes les années, le ministère proposera aux enseignants un programme culturel contenant des activités dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et des expositions. Cette brochure sous forme d'un courrier spécial de l'éducation nationale sera

distribuée à tous les enseignants à partir d'octobre 2006. Elle est le fruit d'une collaboration précieuse entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ainsi que de nombreuses associations et instituts culturels.

S'y ajoute une brochure spéciale, élaborée par « Luxembourg 2007 » et le ministère, qui contiendra les activités du programme officiel de l'« année culturelle » s'adressant aux classes scolaires. Cette brochure sera présentée dans le cadre d'une conférence de presse qui aura lieu le 24 octobre à 11 heures dans la Rotonde 2.

## **Calendrier de l'année scolaire 2006/2007**

L'année scolaire commence le vendredi 15 septembre 2006 et finit le samedi 14 juillet 2007.

1. Le congé de la Toussaint commence le samedi 28 octobre 2006 et finit le dimanche 5 novembre 2006.
2. Les vacances de Noël commencent le samedi 23 décembre 2006 et finissent le dimanche 7 janvier 2007.
3. Le congé de Carnaval commence le samedi 17 février 2007 et finit le dimanche 25 février 2007.
4. Les vacances de Pâques commencent le samedi 31 mars 2007 et finissent le dimanche 15 avril 2007.
5. Jour férié légal: le mardi 1er mai 2007.
6. Jour de congé pour l'Ascension: le jeudi 17 mai 2007.
7. Le congé de la Pentecôte commence le samedi 26 mai 2007 et finit le dimanche 3 juin 2007.
8. Jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de SAR le Grand-Duc, le samedi 23 juin 2007.
9. Les vacances d'été commencent le lundi 16 juillet 2007 et finissent le vendredi 14 septembre 2007.

## **LES RESSOURCES DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

## Les ressources humaines

Pour garantir le bon fonctionnement des différents ordres d'enseignement, le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle emploie quelque dix mille personnes ; ces ressources humaines comprennent non seulement le personnel enseignant, mais également un nombre de plus en plus important d'agents des carrières psycho-socio-éducatives, administratives et techniques.

En général, le volume des nouveaux engagements de personnel enseignant, psycho-socio-éducatif, administratif et technique est tributaire de la politique de recrutement menée par l'État, telle qu'elle est définie chaque année par la loi budgétaire ; en ce qui concerne plus particulièrement le recrutement du personnel enseignant, il faut souligner qu'il est également soumis aux fluctuations annuelles des promotions universitaires ainsi qu'à l'évolution générale du marché de l'emploi, notamment pour les intervenants dans l'enseignement technique et professionnel.

### *Éducation préscolaire et enseignement primaire*

Pour la rentrée scolaire 2006/2007, le nombre des nouveaux enseignants brevetés admis au service se présente comme suit :

	Femmes	Hommes	Total
Éducation préscolaire	49	-	49
Enseignement primaire	93	31	124
Total	142	31	173

### *Réserve de suppléants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire*

A partir de la rentrée 2006/2007, 36 chargés de cours à durée indéterminée (31 femmes/5 hommes) viennent renforcer la réserve de suppléants créée par la loi modifiée du 25 juillet 2002 concernant le remplacement des instituteurs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire ; l'effectif total de la réserve nationale de suppléants atteint désormais 316 enseignants (296 femmes/20 hommes).

### *Enseignement post-primaire*

Le Gouvernement maintient ses priorités pour garantir le développement du corps enseignant. Ainsi, le programme de recrutement actuellement en vigueur prévoit les engagements suivants pour les prochaines années:

Année scolaire 2006/2007	190 postes
Année scolaire 2007/2008	195 postes
Année scolaire 2008/2009	200 postes
Année scolaire 2009/2010	205 postes

On peut cependant relever que les besoins en personnel enseignant ne sont pas les mêmes pour toutes les disciplines ; en effet, s'ils demeurent assez élevés pour les langues et les mathématiques, ils sont nettement moindres dans d'autres branches, comme les sciences naturelles ou l'histoire.

En ce qui concerne plus spécialement les besoins en personnel breveté pour le régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique, on peut relever qu'ils restent élevés, même si 20 nouveaux enseignants brevetés (13 femmes/7 hommes) ont pu être recrutés pour la rentrée 2006.

## Les infrastructures scolaires

Les projets de construction et de réaménagement d'infrastructures scolaires se résument comme suit :

### Lycée technique du Centre annexe Dommeldange

Début du chantier:	octobre 2004
Mise en service prévu:	septembre 2007
Capacité d'accueil:	800 élèves

### Nouveau bâtiment du Lycée technique Mathias Adam à Pétange

Début du chantier:	février 2004
Mise en service prévu:	septembre 2008
Capacité d'accueil:	1800 élèves

### Lycée technique de Lallange

Début du chantier:	janvier 2006
Mise en service prévu:	septembre 2009
Capacité d'accueil:	1500 élèves

### Atert-Lycée Redange

Début du chantier:	septembre 2004
Mise en service prévu:	septembre 2008
Capacité d'accueil:	1800 élèves
Internat:	100 lits

## Projets de construction en planification

### Lycée technique pour professions de santé à Luxembourg

Etudes Avant-programme détaillé	mai 2006
Dépôt projet de loi	fin 2006
Début du chantier prévu	2008
Mise en service	2011
Capacité d'accueil	740 élèves

### Lycée technique à Junglinster

Etudes Avant-programme détaillé	juillet 2006
Dépôt projet de loi prévu	fin 2006
Début du chantier prévu	2008
Mise en service	septembre 2011
Capacité d'accueil	1450 élèves

Lycée technique à Belval-Ouest

Etudes Avant-programme détaillé	août 2006
Dépôt projet de loi prévu	fin 2006
Début du chantier prévu	2007
Mise en service	2010
Capacité d'accueil	1500 élèves

Neie Lycée à Mersch

Etudes préliminaires en cours  
Terrain disponible  
Mise en service prévu: 2010  
Capacité d'accueil: 900  
Internat : 100 lits  
Prévu à être réalisé par PPP

Lycée technique pour Professions Éducatives et Sociales

Etudes préliminaires en cours  
Terrain disponible  
Mise en service prévu: 2010  
Capacité d'accueil: 800 élèves  
Prévu à être réalisé par PPP

Lycée technique Nordstad

Projet en suspens jusqu'à acquisition d'un terrain  
Programme de construction finalisé  
Capacité d'accueil: 1200 élèves

Projets de réaménagement et d'agrandissement en cours :

Lycée classique Diekirch

Travaux réalisés en phases  
Mise en service: septembre 2008

Lycée du Nord à Wiltz

Travaux réalisés en phases  
Mise en service: ateliers : septembre 2007; sport: avril 2008; classes : septembre 2009

Lycée technique Nic Bieber

Travaux réalisés en phases  
Mise en service: septembre 2008

Projets de réaménagement et d'agrandissement en planification

- Lycée classique d'Echternach
- Lycée Hubert Clément à Esch-Alzette
- Lycée technique Agricole
- Lycée technique Mathias Adam – Annexe Jencker
- Lycée technique Joseph Bech à Grevenmacher
- Lycée technique des Arts et Métiers
- Lycée technique du Centre

## **Le budget de l'Éducation nationale**

Le projet de budget de l'Éducation nationale se conforme aux objectifs de modération de la croissance budgétaire que le gouvernement s'est donnés pour l'exercice 2007. Aussi, les crédits de fonctionnement ne progressent-ils que de 1,14 % par rapport à ceux de l'exercice 2006.

Des crédits spéciaux ont été inscrits pour la mise en place du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen Lyzeum" à Perl et pour la mise en œuvre des mesures prévues au projet de loi portant organisation des cours de formation professionnelle au Centre national de formation professionnelle continue et création d'une aide à la formation, d'une prime de formation et d'une indemnité de formation. Par ailleurs, à partir de janvier 2007, le service de la restauration scolaire du ministère fonctionnera sous le régime de la gestion séparée.



Règlement grand-ducal du 25 août 2006 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime technique dans la division administrative et commerciale, la division des professions de santé et des professions sociales et la division technique générale de l'enseignement secondaire technique.  
Mém. A-161 du 8.9.2006, p. 2944

Règlement grand-ducal du 25 août 2006 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime de la formation de technicien dans les divisions administrative et commerciale, agricole, artistique, chimique, électrotechnique, génie civil, hôtelière et touristique, informatique, mécanique de l'enseignement secondaire technique.  
Mém. A-161 du 8.9.2006, p. 2954

Règlement grand-ducal du 30 août 2006 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études de l'infirmier en pédiatrie, de l'infirmier psychiatrique, de l'assistant technique médical de chirurgie, de l'infirmier en anesthésie et réanimation et de la sage-femme.  
Mém. A-161 du 8.9.2006, p. 2971

Examens de fin d'études - *Organisation* - Règlement grand-ducal du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires techniques et de l'examen de fin d'études de la formation de technicien.  
Mém. A-160 du 8.9.2006, p. 2931

Grilles horaires - Règlement grand-ducal du 25 août 2006 fixant les grilles des horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales du régime technique, du régime de la formation du technicien et du régime professionnel de l'enseignement secondaire technique.  
Mém. A-158 du 8.9.2006, p. 2758

### **Établissements scolaires**

Redange-sur-Attert - Règlement grand-ducal du 28 janvier 2006 portant dénomination de l'établissement d'enseignement secondaire technique à Redange-sur-Attert.  
Mém. A-20 du 8.2.2006, p. 487

### **Formation des adultes**

Etudes ES - EST du soir - Règlement grand-ducal du 25 août 2006 relatif à l'examen de fin d'études secondaires en éducation des adultes.  
Mém. A-160 du 8.9.2006, p. 2938

Règlement grand-ducal du 25 août 2006 relatif à l'examen de fin d'études secondaires techniques et à l'examen de fin d'études de la formation de technicien en éducation des adultes.  
Mém. A-160 du 8.9.2006, p. 2939

### **Formation professionnelle**

Apprentissage - Règlement grand-ducal du 27 avril 2006 portant organisation de la formation et de l'examen de fin d'apprentissage dans le métier d'instructeur de natation.  
Mém. A-77 du 8.5.2006, p. 1394

Règlement grand-ducal du 13 juillet 2006 modifiant le règlement grand-ducal du 1<sup>er</sup> juillet 1997 fixant le programme et les modalités d'organisation des cours et des examens menant au brevet de maîtrise dans le secteur de l'artisanat.

Mém. A-125 du 20.7.2006, p. 2150

Règlement grand-ducal du 31 juillet 2006 modifiant le règlement grand-ducal du 1<sup>er</sup> juillet 2005 portant organisation de l'examen de fin d'apprentissage.

Mém. A-160 du 8.9.2006, p. 2937

Demandeurs de protection internationale

Règlement grand-ducal du 21 juillet 2006 déterminant les conditions dans lesquelles les demandeurs de protection internationale ont accès à la formation prévue à l'article 14 de la loi du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection.

Mém. A-131 du 31.7.2006, p. 2243

### **Professions de santé**

Aide-soignant

Règlement grand-ducal du 27 avril 2006 complétant le règlement grand-ducal du 23 juillet 1999 portant organisation de la formation de l'aide-soignant.

Mém. A-77 du 8.5.2006, p. 1394

### **Vacances scolaires**

Fixation

Règlement grand-ducal du 30 août 2006 fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2006/2007, 2007/2008 et 2008/2009.

Mém. A-165 du 11.9.2006, p. 3039

## **LES CHIFFRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

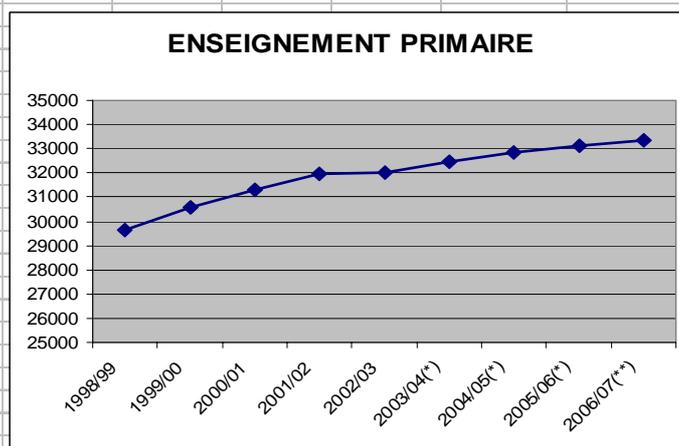
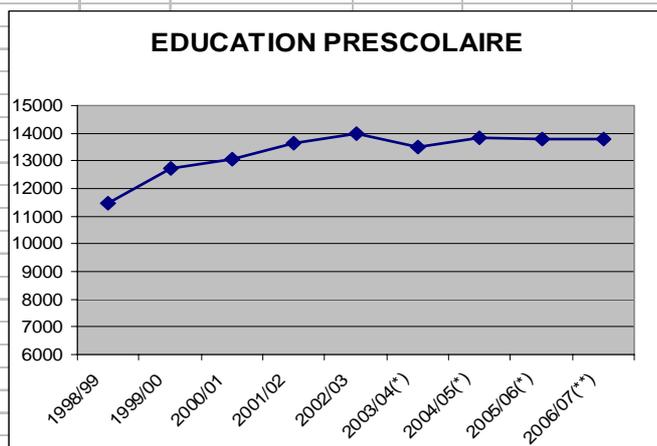
## Le nombre d'élèves

### Éducation préscolaire et enseignement primaire

	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04(*)	2004/05(*)	2005/06(*)	2006/07(**)
Éducation précoce	1142	2035	2377	2802	3093	3088	3410	3350	3631
Éducation préscolaire	10349	10704	10706	10850	10896	10412	10441	10438	10160
<b>TOTAL PRESCOLAIRE</b>	<b>11491</b>	<b>12739</b>	<b>13083</b>	<b>13652</b>	<b>13989</b>	<b>13500</b>	<b>13851</b>	<b>13788</b>	<b>13791</b>
Enseignement primaire & spécial public	29396	30354	31038	31707	31750	32210	32600	32888	33167
Enseignement primaire privé subventionné	231	218	240	256	254	246	240	217	203
<b>TOTAL PRIMAIRE</b>	<b>29627</b>	<b>30572</b>	<b>31278</b>	<b>31963</b>	<b>32004</b>	<b>32456</b>	<b>32840</b>	<b>33105</b>	<b>33370</b>
<b>TOTAL</b>	<b>41118</b>	<b>43311</b>	<b>44361</b>	<b>45615</b>	<b>45993</b>	<b>45956</b>	<b>46691</b>	<b>46893</b>	<b>47161</b>

(\*) à partir de 2003/04, les chiffres sont ceux de début d'année

(\*\*) Prévisions des organisations scolaires

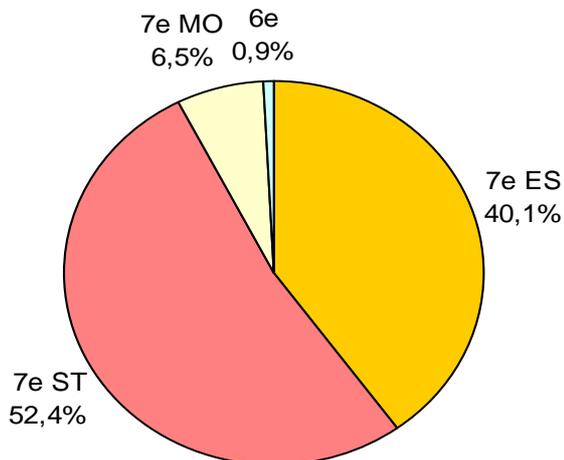


## Passage primaire – post-primaire

Avis d'orientation vers l'enseignement postprimaire et redoublement de la 6e année d'études (après les procédures de recours)

a) Admissions en classe de 7e ES, 7e ST, 7e Modulaire et redoublement de la classe de 6e primaire

Admissions après la 6e année d'études 2005/2006



b) Tableau comparatif

Année	total	7e ES	7e ST	7e MO	6e
2005/06	4993	2004 40,1%	2618 52,4%	327 6,5%	44 0,9%
2004/05	4623	1975 42,7%	2319 50,2%	295 6,4%	34 0,7%
2003/04	4614	1779 38,6%	2454 53,2%	337 7,3%	44 1,0%
2002/03	4571	1756 38,4%	2456 53,7%	317 6,9%	42 0,9%
2001/02	4528	1711 37,8%	2444 54,0%	351 7,8%	22 0,5%
2000/01	4311	1705 39,5%	2251 52,2%	343 8,0%	12 0,3%
1999/00	4181	1709 40,9%	2164 51,8%	302 7,2%	6 0,1%
1998/99	4143	1652 39,9%	2136 51,6%	347 8,4%	8 0,2%
1997/98	3895	1534 39,4%	2070 53,1%	283 7,3%	8 0,2%
1996/97	3950	1565 39,6%	2040 51,7%	336 8,5%	9 0,2%

# Enseignement post-primaire

## ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE PUBLIC

	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07(*)
cycle inférieur EST	6313	6264	6292	6384	6523	6918	7064	7207	7381
Enseignement préparatoire-modulaire	2015	2012	1956	2004	2071	2060	2161	2083	1876
Régime technique	3714	3764	3813	3808	3806	3744	3731	3860	4307
Formation de technicien	2205	2244	2433	2462	2560	2470	2610	2815	3001
Enseignement professionnel plein temps	1427	1500	1521	1559	1665	1603	1711	1976	1908
Enseignement professionnel concomitant	2347	2317	2343	2334	2345	2298	2030	2186	2259
Enseignement secondaire technique	<b>18021</b>	<b>18101</b>	<b>18358</b>	<b>18551</b>	<b>18970</b>	<b>19093</b>	<b>19307</b>	<b>20127</b>	<b>20732</b>
Enseignement secondaire	<b>8775</b>	<b>8969</b>	<b>9261</b>	<b>9378</b>	<b>9408</b>	<b>9764</b>	<b>10012</b>	<b>10625</b>	<b>11283</b>
<b>TOTAL POSTPRIMAIRE</b>	<b>26796</b>	<b>27070</b>	<b>27619</b>	<b>27929</b>	<b>28378</b>	<b>28857</b>	<b>29319</b>	<b>30752</b>	<b>32015</b>

(\*) Prévisions des organisations scolaires

REMARQUE: Les inscriptions en classes du régime concomitant se feront jusqu'au 1er novembre

## ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE PRIVE SUBVENTIONNE

	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07(*)
cycle inférieur EST	1644	1667	1672	1641	1662	1604	1662	1676	1658
Enseignement préparatoire-modulaire	196	191	276	265	279	253	238	249	251
Régime technique	366	437	478	515	530	561	534	550	541
Formation de technicien	228	222	237	270	309	322	343	387	376
Enseignement professionnel plein temps	289	325	320	344	333	348	335	357	310
Enseignement professionnel concomitant	19	19	18	12	10	23	41	39	70
Enseignement secondaire technique	<b>2742</b>	<b>2861</b>	<b>3001</b>	<b>3047</b>	<b>3123</b>	<b>3111</b>	<b>3153</b>	<b>3258</b>	<b>3206</b>
Enseignement secondaire	<b>696</b>	<b>672</b>	<b>598</b>	<b>564</b>	<b>555</b>	<b>552</b>	<b>559</b>	<b>539</b>	<b>503</b>
<b>TOTAL POSTPRIMAIRE</b>	<b>3438</b>	<b>3533</b>	<b>3599</b>	<b>3611</b>	<b>3678</b>	<b>3663</b>	<b>3712</b>	<b>3797</b>	<b>3709</b>

(\*) Prévisions des organisations scolaires

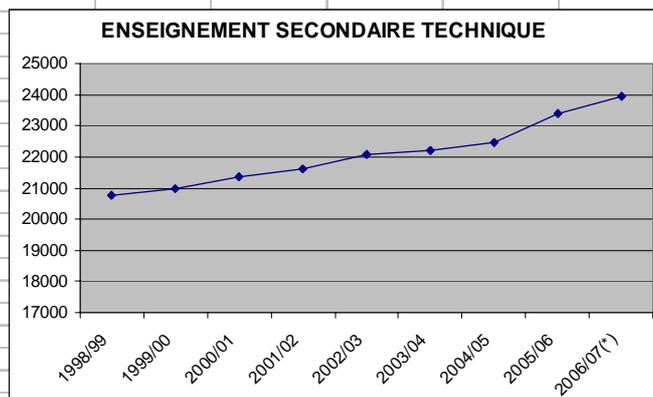
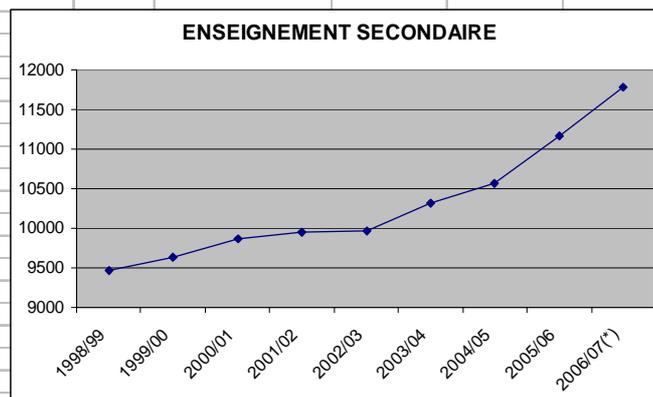
REMARQUE: Les inscriptions en classes du régime concomitant se feront jusqu'au 1er novembre

## ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE PUBLIC+PRIVE SUBVENTIONNE

	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07(*)
cycle inférieur EST	7957	7931	7964	8025	8185	8522	8726	8883	9039
Enseignement préparatoire-modulaire	2211	2203	2232	2269	2350	2313	2399	2332	2127
Régime technique	4080	4201	4291	4323	4336	4305	4265	4410	4848
Formation de technicien	2433	2466	2670	2732	2869	2792	2953	3202	3377
Enseignement professionnel plein temps	1716	1825	1841	1903	1998	1951	2046	2333	2218
Enseignement professionnel concomitant	2366	2336	2361	2346	2355	2321	2071	2225	2329
Enseignement secondaire technique	<b>20763</b>	<b>20962</b>	<b>21359</b>	<b>21598</b>	<b>22093</b>	<b>22204</b>	<b>22460</b>	<b>23385</b>	<b>23938</b>
Enseignement secondaire	<b>9471</b>	<b>9641</b>	<b>9859</b>	<b>9942</b>	<b>9963</b>	<b>10316</b>	<b>10571</b>	<b>11164</b>	<b>11786</b>
<b>TOTAL POSTPRIMAIRE</b>	<b>30234</b>	<b>30603</b>	<b>31218</b>	<b>31540</b>	<b>32056</b>	<b>32520</b>	<b>33031</b>	<b>34549</b>	<b>35724</b>

(\*) Prévisions des organisations scolaires

REMARQUE: Les inscriptions en classes du régime concomitant se feront jusqu'au 1er novembre



## Effectifs des lycées et lycées techniques prévus pour la rentrée 2006/2007

Etablissement Scolaire				SECONDAIRE	SECONDAIRE TECHNIQUE	TOTAL
AL	Athénée de Luxembourg			1400		1400
LAML	Lycée Aline Mayrisch Luxembourg			1146	311	1457
LCD	Lycée Classique Diekirch			1356	639	1995
LCE	Lycée Classique Echternach			728	531	1259
LGE	Lycée de Garçons Esch			1235		1235
LGL	Lycée de Garçons Luxembourg			1051		1051
LHCE	Lycée Hubert Clement Esch			1112		1112
LMR	Lycée Michel Rodange Luxembourg			1299		1299
LNW	Lycée du Nord Wiltz			425	1092	1517
LP	Lycée Pilote / Neie Lycée			84	177	261
LRS	Lycée Robert Schuman Luxembourg			905		905
LTA	Lycée technique Agricole Ettelbruck				626	626
LTAM	Lycée technique des Arts et Métiers Luxembourg				1461	1461
LTB	Lycée technique de Bonnevoie			23	1238	1261
LTC	Lycée technique du Centre				2494	2494
LTE	Lycée technique d'Esch				1742	1742
LTECG	Lycée technique de Commerce et de Gestion				518	518
LTETT	Lycée technique d'Ettelbruck				1819	1819
LTHAH	Lycée technique Hôtelier Alexis Heck Diekirch				304	304
LTJB	Lycée technique Joseph Bech Grevenmacher			85	760	845
LTJBM	Lycée technique Josy Barthel			263	1019	1282
LTL	Lycée technique Lallange				837	837
LTMA	Lycée technique Mathias Adam Petange			25	1321	1346
LTML	Lycée technique Michel Lucius Luxembourg				1079	1079
LTNB	Lycée technique Nic Bieber Dudelange			146	1148	1294
LT PES	Lycée technique pour Prof. Educatives et Sociales				731	731
LT PS	Lycée technique pour Professionnels de Santé				885	885
<b>TOTAL PUBLIC</b>				<b>11283</b>	<b>20732</b>	<b>32015</b>
Ecole Privée Fieldgen				385	1064	1449
Ecole Privée Marie-Consolatrice					560	560
Ecole Privée Ste Anne					788	788
Ecoles Privées Notre Dame Ste Sophie				118	291	409
Lycée Technique Privé Emile Metz					503	503
<b>TOTAL PRIVE SUBVENTIONNE</b>				<b>503</b>	<b>3206</b>	<b>3709</b>
<b>TOTAL</b>				<b>11786</b>	<b>23938</b>	<b>35724</b>
REMARQUE: Les inscriptions en classes du régime concomitant se feront jusqu'au 1er novembre						

## Ecoles privées non-subsventionnées et internationales

	2001/02				2002/03				2003/04				2004/05				2005/06				2006/07			
	PRE	PRI	SEC	TOT																				
St Georges	62	58	--	120	55	76	--	131	55	87	--	142	71	75	--	146	84	96	24	204	74	144	23	241
Ecole maternelle et primaire francoph.	134	205	--	339	155	245	--	400	204	281	--	485	201	314	--	515	205	331	--	536	207	359	--	566
Lycée Vauban	--	--	304	304	--	--	359	359	--	--	408	408	--	--	472	472	--	--	552	552	--	--	620	620
Ecole Waldorf	75	149	70	294	70	154	98	322	80	152	120	352	78	149	137	364	80	137	145	362	81	145	148	374
International School	115	197	275	587	109	199	290	598	102	195	254	551	113	202	290	605	109	237	331	677	129	272	333	734
Ecole Européenne	457	1394	1840	3691	413	1403	1913	3729	440	1414	1948	3802	486	1436	2016	3938	513	1492	2084	4089	498	1589	2154	4241
<b>TOTAL des élèves</b>	<b>843</b>	<b>2003</b>	<b>2489</b>	<b>5335</b>	<b>802</b>	<b>2077</b>	<b>2660</b>	<b>5539</b>	<b>881</b>	<b>2129</b>	<b>2730</b>	<b>5740</b>	<b>949</b>	<b>2176</b>	<b>2915</b>	<b>6040</b>	<b>991</b>	<b>2293</b>	<b>3136</b>	<b>6420</b>	<b>989</b>	<b>2509</b>	<b>3278</b>	<b>6776</b>

## Total général des élèves inscrits

	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	(*) 2006/07
Education précoce	1142	2035	2377	2802	3093	3088	3410	3350	3631
Education préscolaire public	10349	10704	10706	10850	10896	10412	10441	10438	10160
Enseignement primaire public	29396	30354	31038	31707	31750	32210	32600	32888	33167
Enseignement primaire privé subventionné	231	218	240	256	254	246	240	217	203
Enseignement secondaire public	8775	8969	9261	9378	9408	9764	10012	10625	11283
Enseignement secondaire privé subventionné	696	672	598	564	555	552	559	539	503
Ens. secondaire technique public	18021	18101	18358	18551	18970	19093	19307	20127	20732
Ens. secondaire technique privé subventionné	2742	2861	3001	3047	3123	3111	3153	3258	3206
Education différenciée	796	768	776	761	786	775	749	748	754
Ecoles non-subventionnées et internationales	4771	4914	5106	5335	5539	5740	6040	6420	6776
Formation profess. continue dans le CNFPC (**)	3500	4239	4125	4600	4118	3932	4122	3991	4000
Formation des adultes / Centre de Langues	9559	9720	11172	11360	11946	13115	13242	14292	14500
<b>TOTAL des élèves</b>	<b>89978</b>	<b>93555</b>	<b>96758</b>	<b>99211</b>	<b>100438</b>	<b>102038</b>	<b>103875</b>	<b>106893</b>	<b>108915</b>
(*) Prévisions des organisations scolaires									
(**) Inscriptions par année civile									